

Bienvenue à l'UQAM!

Certificat avancé en développement de logiciels (4626)

INFORMATIONS IMPORTANTES

Grille de cheminement

Respectez le cheminement afin d'obtenir les préalables académiques pour vos choix de cours aux trimestres ultérieurs. Aucune autorisation n'est accordée pour faire le préalable et le cours qui l'exige au même trimestre.

Vous avez la responsabilité d'effectuer vos choix de cours et/ou modifications aux dates et aux délais correspondant aux diverses périodes prescrites. Nous n'autorisons aucun conflit d'horaire, séances de laboratoires et d'exercices comprises. De plus, bien noté les horaires des examens communs et vous devez éviter de choisir des cours dont les horaires d'examens sont en conflits.

Moyenne cumulative (2,0/4,3)

Il est essentiel de maintenir une moyenne cumulative de 2,0/4,3. En deçà de 2,0, vous recevrez un « Avis d'application de la restriction à la poursuite des études » qui vous mettra en période de probation. La satisfaction des conditions pédagogiques particulières ainsi que le délai imposé seront de mise pour vous maintenir dans le programme.

Période de modification et d'annulation de cours avec remboursement (AX)

Cette période permet d'ajouter, de modifier (changer de groupe) ou d'annuler un cours. En cas d'annulation de tous les cours, les frais généraux au montant de 66,80\$ ne sont pas remboursables. .

Période d'abandon avec facturation (XX)

Cette période permet d'abandonner un ou plusieurs cours sans remboursement. Vous avez droit en cours de cheminement au certificat, à deux abandons (XX) sans mention d'échec. Le troisième se transformera automatiquement en XE (Échec).

Reprise d'un cours

Si vous échouez un cours obligatoire, vous devez le reprendre au trimestre suivant. La mention E (échec) sera éventuellement changée en L, lorsqu'il sera réussi. De plus, le premier sera mis hors programme et c'est la note du dernier qui sera comptabilisée à votre moyenne cumulative.

Frais de retard d'inscription

Des frais de 50\$ seront facturés à tous les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois à une ou plusieurs activités à la première journée du trimestre ou après.

Courriel UQAM

Une adresse de courrier électronique UQAM vous sera attribuée. Elle est activée automatiquement dans les 48 heures suivant votre inscription à au moins un cours.

Utiliser cette adresse pour communiquer avec la direction de programme et prenez l'habitude de la consulter régulièrement, car nous communiquerons avec vous via celle-ci : <https://courriel.uqam.ca>

Si vous désirez contacter votre AGÉ (Agente à la gestion des études) : certificats-informatique@uqam.ca

Règlement numéro 5

Ce règlement institutionnel régit les études de 1^{er} cycle.

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_5.pdf

***TOUJOURS MENTIONNER VOTRE CODE PERMANENT LORSQUE
VOUS COMMUNIQUEZ AVEC NOUS***